



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 25 JANVIER 2022 A 19 HEURES**

Présents : M. Roland ONIMUS, Maire – MM. Jean-Marc PILOT, Frédéric BRENDER, Mmes Martine LUTHRINGER, Adjoints.

MM. Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Guillaume SEVIN, Bernard RAILLARD, conseillers municipaux.

Mmes Linda MANA, Anne MANDRAS, Céline MIEHE, Nathalie BERNARD-WACK, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, conseillères municipales.

Absents excusés : Mme Edith ZANINETTI, procuration à M. Jean-Marc PILOT.  
M. Daniel GODINAT, procuration à M. Frédéric BRENDER.

Date de la convocation : 20.01.2022

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel des conseillers.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Nomination du secrétaire de séance.
4. Approbation du procès-verbal de la précédente séance.
5. Règlement local de publicité intercommunal : approbation.
6. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin : avis suite à la révision des statuts.
7. Rétablissement limite de propriété Commune / KINDBEITER, rue de la Hardt.
8. Règlement location salle des fêtes et Maison du Citoyen : approbation.
9. Création de deux postes "agent du patrimoine territorial principal 2<sup>ème</sup> classe" : proposition avancement de grade.
10. Personnel communal :
  - ↳ Mise à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP).
  - ↳ Mise à jour des astreintes.
11. Délégation de signature : informations.
12. Informations présentées par les adjoints.
13. Divers.

**1. APPEL DES CONSEILLERS**

**2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Avant de passer à l'approbation du procès-verbal, Monsieur le Maire s'adresse de nouveau aux membres de l'opposition pour avoir des explications sur "la non reconnaissance de la légitimité de l'exécutif", réclamées lors de la dernière séance mais restée sans suite.

D'autre part, reprenant les termes du mail de l'opposition figurant dans le procès-verbal, Monsieur le Maire relève que l'opposition refuse de voter les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du 14 décembre. Or, il tient à faire remarquer que les points soumis au vote ont été approuvés à l'unanimité, donc sans abstention ni contre des membres de l'opposition présents.

**3. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Luc LINDECKER.

#### **4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (13 POUR et 3 ABSTENTIONS).

#### **5. REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL : approbation**

Après avoir pris connaissance des documents transmis au préalable, le Conseil Municipal approuve le Règlement Local de Publicité Intercommunal, présenté par Monsieur Jean-Marc PILOT, adjoint au maire.

A la délibération sera joint un arrêté de limite du ban communal.

#### **6. SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : avis suite à la révision des statuts**

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, approuve les modifications suivantes :

- ↪ Changement de dénomination : dénommé "Territoire d'Énergie d'Alsace".
- ↪ Exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : gestion des infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques.
- ↪ Accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux.
- ↪ Suppression de la réunion annuelle d'information.

#### **7. RETABLISSEMENT DE PROPRIETE COMMUNE/KINDBEITER RUE DE LA HARDT**

Lors de la réalisation de la clôture par la Commune il y a un certain nombre d'année, celle-ci a été mal implantée par rapport à la limite de propriété.

Il s'agit de rétablir la limite de propriété selon l'installation de la clôture cédant ainsi une surface de 8 m<sup>2</sup> à M. et Mme KINDBEITER à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **8. REGLEMENT LOCATION SALLE DES FETES ET MAISON DU CITOYEN : approbation**

Suite aux modifications apportées au règlement de location de la salle des fêtes et de la maison du citoyen, et afin de prendre en compte les propositions de conseillers municipaux, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

#### **9. CREATION DE DEUX POSTES "AGENT DU PATRIMOINE TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE" : proposition avancement de grade**

Dans le cadre d'une possibilité d'avancement de grade pour deux agents de la Médiathèque, Monsieur le Maire propose la création de deux postes d'agent du patrimoine territorial principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **10. PERSONNEL COMMUNAL**

##### **10.1 Mise à jour du régime indemnitaire appelé RIFSEEP**

Il s'agit du régime indemnitaire dont bénéficie déjà les agents, nécessitant le vote d'une nouvelle délibération, la précédente étant très ancienne. Le montant alloué ensuite à chaque agent est décidé par le Maire par arrêté.

##### **10.2 Mise à jour des astreintes**

Mise en place d'un règlement des astreintes approuvé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion dans les cas suivants :

- ↳ Evénement climatique
- ↳ Manifestation particulière
- ↳ Surveillance de la production horticole
- ↳ Assure les interventions techniques, pendant les périodes d'activités, en cas de problèmes dans les salles municipales louées ou mise à disposition d'utilisateurs extérieurs
- ↳ Assure les interventions d'urgence (fuites, débouchage, nettoyage, ouverture/fermeture) sur le patrimoine ville et/ou privé
- ↳ Assure la continuité du service public avec l'ouverture et la fermeture des sites de la Commune
- ↳ Assure la mise en sécurité immédiate des installations électriques et thermiques sur l'ensemble des bâtiments municipaux.

Une circulaire du Centre de Gestion fixe les taux des indemnités.

Ces deux points sont votés à l'unanimité.

## 11. DELEGATION DE SIGNATURE : information

### 11.1 Droit de préemption pour information

Demandes présentées par :

- ↳ Maître Benoît KNITTEL, notaire à COLMAR, pour le compte de Mme Sarah RITZENTHALER. Propriété sise 6 rue de la Verdure, cadastrée section 3 n° 145/3 d'une superficie de 4 a 90 ca.
- ↳ Maître Laetitia PHILIPPE, notaire à ILLZACH, pour le compte de SCCV DC IMMO DA CUNHA Christophe. Propriété sise 56 rue de Bâle, cadastrée section 34 n° 250/66 d'une superficie de 3 a 78 ca.
- ↳ Maître Pauline BACANY, notaire à SOULTZ, pour le compte de NEOLIA. Propriété sise 1 rue de Strasbourg, cadastrée section 2 n° 125/0008, 135/0004, 142/0008, 144/0022, 195/0004, 196/0022 et 197/0004 d'une superficie totale de 14 a 13 ca (appartement).
- ↳ Maître Isabelle BASTIEN BOISUMEAU, notaire à ENSISHEIM, pour le compte de M. Christian MANGOLD. Propriété sise rue du Jura, cadastrée section 25 n° 267/66 d'une superficie de 11 a 05 ca.

La Commune n'exerce pas son droit de préemption.

## 12. INFORMATIONS PRESENTÉES PAR LES ADJOINTS

**Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

### 12.1 SPLEA

Démission de la Présidente et du Directeur suite à un désaccord avec les représentants de la M2A. Remerciement à Madame SAUPIN et à Monsieur TERRASSE pour le travail effectué et la qualité de service rendu à la population. Félicitations aux personnels de la SPLEA qui a décroché des certifications qualité "Quali'loisirs" et "certi'crèche".

Réunion du CA le 12 janvier : Mme MEHLEN, représentante M2A, a été élue à la majorité des représentants pour assurer une continuité de service. Aucun maire de la

bande rhénane n'a souhaité prendre le poste malgré les demandes des représentants des communes.

Le recrutement d'un directeur général a été lancé et de façon transitoire, les services de la M2A assureront le soutien aux équipes de la SPLEA.

Concernant la demande de changer de site d'accueil pendant les vacances, la SPLEA a réalisé une enquête auprès des parents. Celle-ci conforte le choix de garder un site central.

Durant ces vacances scolaires (Noël), l'accueil des enfants a été réalisé sur deux sites : HOMBOURG (pour les maternels) et NIFFER (pour les élémentaires). Ce choix vous a-t-il semblé pertinent ? 66% pensent que ce n'est pas pertinent.

Pour les vacances d'hiver 2022 (du 7 au 18 février 2022), les enfants seront accueillis sur BANTZENHEIM et OTTMARSHEIM. Ce choix vous semble-t-il pertinent ? 60% pensent que ce n'est pas pertinent.

## 12.2 Conseil Municipal des enfants

Projet de règlement et d'autorisation parentale ont été envoyés aux membres de la commission pour avis.

Le groupe de travail se réunira courant février pour valider les documents et préparer les élections prévues à la rentrée 2022/2023.

## 12.3 Médiathèque

Pour l'année 2021 ,388 inscrits (+5 par rapport à 2020) et une progression des prêts de 30% par rapport à 2020.

Le budget s'établit à 14 000 € pour l'acquisition et les fournitures nécessaires au fonctionnement.

Félicitations au personnel de la médiathèque qui pendant cette période troublée a permis un fonctionnement pour l'ensemble des abonnés.

<b>Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</b>
--

## 12.4 Vie associative

Musique Espérance : AG du 14.01. Baisse des activités. Le concert donné à l'église a permis à la population de se retrouver. Baisse des effectifs à l'école de musique. Changement à la Présidence : M. André BIHLER remplace me Marion PILOT.

## 12.5 Commission info

Division de la Commune en secteurs pour la distribution du bulletin communal. Un mail sera envoyé demain aux conseillers.

<b>Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire</b>
--

**12.5 Environnement/sécurité** : présentation du Plan Communal de Sauvegarde mi-mars au Sous-Préfet.

**12.6 SIVOM de la région mulhousienne** : a assisté au Conseil d'Administration le 16 décembre 2021.

<b>M. Roland ONIMUS pour le compte de Mme Edith ZANINETTI</b>
---

**12.7 Pôle médical** : la chape est en cours de réalisation.

### **13 DIVERS**

**13.1 Réunion publique ALSACHIMIE demain à 19 heures à la salle des fêtes.**

#### **13.2 Anniversaires**

Christa FAHNERT

#### **13.3 Noces d'or**

M. et Mme Gabriel SCHAEFFER

#### **13.4 Noces de diamant**

↳ M. et Mme Martin BLENNER

↳ M. et Mme Daniel REICHERT

Remerciements.

La séance est close à 20 h 45.